

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-185

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné AGRICOL SYLVAIN PRESIDENT Mouvances
ACOUSTIQUES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à LASALLE DU REAL

A l'occasion de : SOIREE DES ADHERENTS

Du 17 mai 2025 à 20h au 17 mai 2025 à 23h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 12 mai 2025
Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. AGRICOL Sylvain, Président Mouvances Acoustiques

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 17/05/2025 à 20h au 17/05/2025 à 23h00

A l'occasion de Soirée des Adhérents - Salle du Réal

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
13 MAI 2025

12 MAI 2025

Fait à Châteaurenard, le
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS